

INSPECTION EN BÂTIMENT (EEC.2J)

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

Une formation reconnue!

Le détenteur d'une AEC en Inspection en bâtiment sera reconnu par l'industrie à titre d'inspecteur en bâtiment et pourra être travailleur autonome ou travailler dans le secteur privé, public ou municipal.

Très flexible, notre formation en ligne vous permet de vous former dans le confort de votre foyer!

**FORMER
POUR MIEUX
PERFORMER!**

INSPECTION EN BÂTIMENT (EEC.2J)

FORMATION
EN LIGNE

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) | NIVEAU COLLÉGIAL

OBJECTIFS

Le programme d'attestation Inspection en bâtiment vise à rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire lui permettre d'effectuer correctement l'inspection de bâtiments neufs ou existants. Elle sera habilitée à identifier les éléments pouvant causer problème et en faire rapport dans le cadre d'inspection préachat et préreception.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La personne ayant réussi cette attestation pourra accomplir les tâches incluses dans les postes suivants :

- Inspecteur en bâtiment préachat : inspecte et fait rapport de l'état actuel du bâtiment existant pour l'acheteur;
- Inspecteur en bâtiment préreception : inspecte et fait rapport de l'état actuel du bâtiment (neuf) pour l'acheteur.

CONDITIONS D'ADMISSION

Posséder une formation jugée suffisante par le Cégep et satisfaire à **l'une des conditions suivantes** :

- Avoir interrompu ses études à temps plein ou poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.
- Avoir interrompu ses études à temps plein pendant une session et poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une session.
- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Condition particulière

- Mathématiques 436 ou bien Mathématique Technico-sciences de la 4^e secondaire (TS4) ou bien Mathématique Sciences naturelles de la 4^e secondaire (SN4).

et

- Sciences physiques 436 ou bien Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire (STE) ou bien Science et environnement de la 4^e secondaire (SE).

ou

- Détenir une formation jugée suffisante.

COMPÉTENCES

- Analyser la fonction de travail et le contexte de l'inspection en bâtiment
- Inspecter visuellement les éléments structuraux
- Inspecter visuellement les éléments de l'enveloppe et de l'aménagement extérieur
- Inspecter visuellement des éléments de mécanique et d'électricité du bâtiment
- Inspecter un bâtiment neuf selon le règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs
- Effectuer le traitement informatisé de données techniques
- Rédiger un rapport d'inspection
- Administrer une entreprise d'inspection en bâtiment

GRILLE DE COURS

1. Introduction à la profession	45 heures
2. Informatique appliquée à l'inspection en bâtiment	60 heures
3. Inspection des éléments structuraux	60 heures
4. Inspection des éléments de l'enveloppe et de l'aménagement extérieur	60 heures
5. Inspection des éléments de mécanique du bâtiment	90 heures
6. Administration d'une entreprise d'inspection en bâtiment	60 heures
7. Rédaction de rapports d'inspection	45 heures
8. Inspection préreception	60 heures
9. Projet intégrateur en inspection en bâtiment	75 heures

Durée: 555 heures

**POUR
INFORMATION
+ INSCRIPTION**

Direction des services de la formation continue

1055, 116^e Rue, local A-220 | Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

T. : 418 228.8896 ou 1 800 893.5111, p. 2222
cegepba.qc.ca/aec | aec@cegepba.qc.ca


C É G E P
BEAUCE-APPALACHES